



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | JEUDI 31 OCTOBRE 2019

RÉFORME DES RETRAITES

LA CFDT CONFIRME SES EXIGENCES POUR UNE RÉFORME JUSTE !

La CFDT a participé à la réunion de négociation ce matin pour défendre les intérêts des cheminots actuels et à venir (statutaires, contractuels SNCF et des entreprises privées) avec Jean-Paul Delevoye, haut commissaire en charge des retraites et Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État chargé des transports.

La CFDT Cheminots a réaffirmé son attachement indéfectible à une réforme systémique basée sur le principe de la répartition fondée sur la solidarité intergénérationnelle, assurant aussi une meilleure protection pour les salariés polypensionnés, les femmes, les métiers soumis à diverses pénibilités dans le travail, etc. Elle a aussi rappelé sa plus forte détermination dans la construction d'un cadre social de haut niveau améliorant les droits actuels et assurant l'attractivité sociale de la branche ferroviaire (Groupe SNCF et entreprises privées).

DEUX EXIGENCES ESSENTIELLES ONT ÉTÉ RAPPELÉES PAR LA CFDT CHEMINOTS

→ **La garantie de tous les droits du personnel au statut** (affilié au régime spécial de retraite) embauché avant le 1^{er} janvier 2020, date de l'arrêt du recrutement au statut, actée dans la loi Pacte ferroviaire. Il s'agit d'assurer le plein respect du contrat social passé entre les cheminots et l'entreprise publique. **Cela signifie concrètement la préservation du mode de calcul et de l'âge de départ actuels.**

→ **La garantie de construire un nouveau régime de retraite** pour tous les salariés pour supprimer les inégalités actuelles et intégrer les réalités du travail d'aujourd'hui et une retraite digne pour toutes et tous (pénibilité du travail sous toutes ses formes, travail des femmes, polypensionnés, situations individuelles, etc.).

EN RÉPONSE À LA CFDT, LE HAUT COMMISSAIRE ET LE MINISTRE ONT PRIS L'ENGAGEMENT D'ORGANISER DEUX PROCHAINES RÉUNIONS POUR PRÉCISER LES SUJETS ET D'EFFECTUER DES ANNONCES CONCRÈTES AU PLUS TARD VENDREDI 22 NOVEMBRE PROCHAIN.

La CFDT Cheminots réaffirme son engagement déterminé à défendre les droits actuels des cheminots statutaires et améliorer les droits actuels des salariés contractuels du groupe SNCF et de tous les salariés de la branche ferroviaire. À l'issue du processus de négociation, avec les annonces programmées pour le 22 novembre, elle consultera ses instances pour envisager les suites de son action. ●

